

France
**TIERS
LIEUX**

L'ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE



**MANUFACTURES
DE PROXIMITÉ**

*Tiers-lieux de production
de nos territoires*

Je suis LAURÉAT





LES OBJECTIFS DE LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

À la suite de la phase d'incubation, la phase d'accompagnement sur mesure permet à chaque structure lauréate du **programme Manufactures de proximité** de bénéficier d'une subvention dédiée au financement de prestations d'experts. **Ces experts-accompagnateurs** ont vocation à accompagner les projets dans leur consolidation en outillant concrètement les structures dans leurs problématiques propres. L'objectif, précisé dans le cahier des charges initial du programme Manufactures de proximité demeure inchangé : lauréats et experts-accompagnateurs doivent mettre en œuvre les outils permettant à la structure soutenue de déployer toute son offre de services et d'atteindre l'équilibre économique à l'issue du programme d'ingénierie, c'est-à-dire en 2025.

L'identification des besoins en accompagnement des structures a été réalisée de la manière suivante :

- les **lauréats** ont précisé leurs **besoins en accompagnement** dans le dossier post-incubation,
- les **experts-formateurs** qui ont accompagné les lauréats durant la phase d'incubation se sont réunis en comités pour émettre des **préconisations sur les besoins** de chaque projet pour atteindre ses objectifs.

Le **comité d'attribution des subventions** a ensuite émis des **recommandations** en croisant ces données, une subvention a ainsi été déterminée selon les besoins du projet et selon les plafonds suivants : 10 000€, 15 000€ ou 20 000€.



LES THÉMATIQUES ET SOUS-THÉMATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT RÉFÉRENCÉES

France Tiers-Lieux a réalisé un référencement des thématiques d'accompagnement nécessaires aux lauréats et sur lesquelles des experts-accompagnateurs sont invités à se positionner, en s'appuyant notamment sur les compétences des experts-formateurs de l'incubation Manufactures de proximité et leur connaissance de l'écosystème.

Les thématiques et sous-thématiques sont présentées en annexe du présent document. Elles ont été transmises aux lauréats courant décembre 2022. Elles figurent dans le formulaire en ligne qui permet à des experts-accompagnateurs de se porter volontaires pour accompagner les manufactures durant cette phase d'ingénierie, lors de leur inscription à [l'annuaire en ligne](#).



COMMENT FONCTIONNE L'ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE ?

La durée de la phase d'accompagnement sur mesure

L'accompagnement sur mesure des manufactures de proximité est prévu sur **une période de 2 ans, de février 2023 à décembre 2024 inclus**. Durant cette période, les lauréats sont libres de faire appel aux experts de leurs choix selon leurs besoins. Ceux-ci peuvent bien entendu évoluer dans le temps, et pourront faire l'objet d'échanges avec l'équipe de **France Tiers-Lieux** si cela s'avère nécessaire.

Les dépenses éligibles

Sont considérées comme dépenses éligibles toutes les dépenses de **prestation** versées à un tiers dégagé de tout conflit d'intérêt avec la structure accompagnée ayant pour objectif d'accompagner son plein déploiement et potentiel socio-économique. **Il doit s'agir de missions conformes aux enjeux de la structure lauréate**, même si ses objectifs et son plan d'action peuvent évoluer dans le temps. La note de cadrage remplie par les lauréats, pourra ainsi être révisée si nécessaire, en échange avec l'équipe de **France Tiers-Lieux**.

Les modalités d'échanges entre les experts-accompagnateurs et les lauréats sont laissés à leur libre appréciation (visio, appels téléphoniques, rencontres en présentiel...).

Les manufactures par ailleurs sont vivement encouragées par **France Tiers-Lieux** à mutualiser leur travail en s'adressant à un prestataire commun si elles sont plusieurs à partager une problématique similaire ; libre à l'expert d'accepter ou de refuser une mission mutualisée.

L'annuaire des experts-accompagnateurs

[Un annuaire en ligne](#), disponible en ligne sur le site de **France Tiers-Lieux**, permet aux lauréats de consulter des fiches experts-accompagnateurs. Les lauréats sont par ailleurs invités à inciter tout expert de leur connaissance à s'inscrire à cet annuaire de manière à fédérer un nombre important d'experts, couvrant toutes les thématiques d'accompagnement référencées, bénéficiant ainsi à l'ensemble de la communauté des Manufactures de proximité.

L'annuaire sera :

- **ouvert dans le temps**, permettant ainsi de faire grandir la communauté d'experts - accompagnateurs dédiés ;
- **laissé en accès libre sur le site internet de France Tiers-Lieux** et pourra ainsi être consulté par tout tiers-lieu recherchant des compétences nécessaires au développement de son projet.

L'annuaire a pour objectif d'orienter et aider les porteurs de projet lauréats à trouver un bon accompagnement avec des experts de qualité référencés. Les porteurs de projet restent libres de leur choix pour la sélection de leur expert-accompagnateur.

Le profil des experts-accompagnateurs recherché

Les experts souhaitant accompagner les manufactures de proximité dans cette phase d'ingénierie sont invités à :

- **répondre à l'ensemble des questions mentionnées dans le formulaire d'inscription ;**
- **témoigner d'une expérience antérieure solide dans l'écosystème tiers-lieux** et notamment des tiers-lieux productifs. Il s'agit ici de s'assurer que les lauréats bénéficieront d'un encadrement de qualité durant cette phase d'ingénierie.

Les fondateurs, dirigeants ou salariés de manufactures disposant d'expertises dans les thématiques référencées pour l'accompagnement sur mesure sont évidemment incités à s'inscrire via le formulaire à l'annuaire en ligne pour permettre à toute manufacture intéressée de les solliciter. Ces personnes s'assureront simplement de correspondre aux profils recherchés dans le cadre de l'accompagnement sur mesure et de se prémunir de tout conflit d'intérêt.

Les engagements en tant que lauréats du programme Manufactures de proximité

Si les lauréats sont libres de faire appel aux prestataires de leur choix, la phase d'accompagnement sur mesure est néanmoins cadrée selon les engagements suivants :

1. Les lauréats ont rempli courant décembre 2022 / janvier 2023 une note de cadrage à la demande de **France Tiers-Lieux** selon un gabarit pré-établi en indexant leurs besoins sur les thématiques et sous-thématiques d'accompagnement référencées. **Sans note de cadrage remise, les lauréats ne peuvent démarrer la phase d'accompagnement sur mesure ;**
2. Les lauréats incitent les experts dont ils connaissent le travail et les compétences à s'inscrire sur [l'annuaire en ligne](#) ;
3. **Les lauréats choisissent les experts avec lesquels ils souhaitent engager une collaboration**, qu'il s'agisse de prestataires de leur entourage professionnel ou d'experts découverts via l'annuaire en ligne ;
4. **France Tiers-Lieux donne accès à ces experts à un dossier en ligne, sur un Drive.** Ce dossier comprend : la candidature de la structure à l'AMI Manufactures de proximité, le rendu post-incubation de la structure à l'équipe de **France Tiers-Lieux** et ayant servi au comité d'attribution des subventions, la note de cadrage ;

5. Les lauréats valident le [diagnostic préalable de mission](#) remis par l'expert en question et le devis afférent ;
6. À l'issue de la mission, les lauréats remettent un [bilan de satisfaction](#) de la collaboration à l'équipe de **France Tiers-Lieux** ;
7. Parallèlement et pendant toute la durée de la phase d'accompagnement sur mesure, les lauréats s'engagent à se montrer disponibles pour échanger avec l'équipe de **France Tiers-Lieux** sur l'avancement de leur projet.

Les engagements en tant qu'expert-accompagnateur de la phase d'accompagnement sur mesure

1. **Les experts sont invités à remplir un formulaire en ligne** qui permet d'apprécier leurs compétences, leur connaissance de l'écosystème des tiers-lieux et des tiers-lieux productifs et de mesurer leurs filières d'expertise. **Ils flèchent ainsi les thématiques et sous-thématiques d'accompagnement sur lesquelles ils souhaitent se positionner et les territoires sur lesquels ils souhaitent travailler.** Ces éléments viennent alimenter leur fiche sur l'[annuaire en ligne](#) ;
2. Ce formulaire est validé par l'équipe de **France Tiers-Lieux** qui s'engage à revenir vers les experts si certaines données s'avèrent incomplètes ou insuffisantes pour assurer aux lauréats un accompagnement sur mesure de qualité. Une fois le formulaire validé, une fiche expert dédiée apparaît sur l'[annuaire en ligne](#), sur le site de **France Tiers-Lieux** ;
3. La fiche expert-accompagnateur étant visible sur le site de **France Tiers-Lieux**, lesdits experts sont sollicités en direct par les lauréats Manufactures ;
4. Dans le cadre des échanges avec les lauréats qui souhaitent leur confier une prestation, les experts accèdent au dossier du projet en question sur un Drive piloté par **France Tiers-Lieux** pour prendre connaissance de la candidature de la structure à l'AMI Manufactures de proximité, du rendu post-incubation de cette structure, de la note de cadrage pour l'accompagnement sur mesure ;
5. Les experts mandatés par les lauréats doivent ensuite émettre [un diagnostic préalable de mission](#) selon un gabarit disponible sur le dossier Drive du projet. Ils le re-déposeront rempli au même emplacement en ligne accompagné d'un devis ;
6. Une fois le devis signé et le diagnostic préalable de mission validé par le lauréat accompagné, les experts s'engagent à réaliser la mission confiée et à la mener à terme. L'équipe de **France Tiers-Lieux** reste disponible pour échanger avec eux si nécessaire ;
7. À l'issue d'une mission, l'expert mandaté remet [un rapport de mission](#) selon un gabarit pré-établi (disponible sur le même emplacement Drive du projet accompagné).

Les experts s'engagent par ailleurs à :

- ne détenir aucun intérêt dans aucune manufacture de proximité labellisée au sein du programme ; cette mention est portée à leur connaissance en fin de formulaire d'inscription,
- mener la mission commandée à terme dès qu'un devis a été validé par un lauréat Manufacture,
- utiliser l'espace numérique en ligne mis en place par **France Tiers-Lieux** pour tout partage de document avec les lauréats Manufactures avec lesquels il collabore.

France Tiers-Lieux invite vivement les experts sollicités par une manufacture à se mettre en lien avec les autres experts que celle-ci aura sollicité sur d'autres problématiques pour engager un travail transverse au bénéfice du projet.



LE RÔLE DE FRANCE TIERS-LIEUX

France Tiers-Lieux assure le **pilotage** et la **coordination** de la phase d'accompagnement sur mesure. **L'équipe dédiée au programme Manufactures de proximité** reste l'**interlocuteur privilégié** des lauréats Manufactures comme des experts-accompagnateurs.

France Tiers-Lieux organisera des **entretiens trimestriels** avec les lauréats Manufactures pour suivre l'avancée de leurs projets et l'équipe reste sollicitable en dehors de ces temps balisés pour échanger avec les porteurs de projets et les accompagner dans leurs démarches.





ANNEXE : THÉMATIQUES ET SOUS-THÉMATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

THÉMATIQUE 1 : STRATÉGIE FONCIÈRE

Sous-thématique 1.1

Accompagnement au montage d'une opération immobilière

(méthode, bilan d'opération, plan de financement et prévisionnel, analyse de risque, argumentaire et tableau financier pour les investisseurs)

Sous-thématique 1.2

AMO sur la stratégie immobilière

(achat / location, bail emphytéotique, place de l'utilisateur, modélisation des coûts de gestion, valeur d'usage...)

Sous-thématique 1.3

Appui à la rédaction de documents juridiques

(baux, conventions...)

THÉMATIQUE 2 : STRATÉGIE JURIDIQUE

Sous-thématique 2.1

Accompagnement à la structuration d'une nouvelle entité juridique

Sous-thématique 2.2

Appui à la rédaction de documents clés

(statuts, contrats, chartes, conventionnements...)

THÉMATIQUE 3 : GOUVERNANCE DU PROJET ET STRUCTURATION DE COMMUNS

Sous-thématique 3.1

Accompagnement à la construction d'une vision partagée entre les parties prenantes

Sous-thématique 3.2

Mise en oeuvre de modalités de gouvernance partagée et des processus de décision & outils d'implication

THÉMATIQUE 4 : STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Sous-thématique 4.1

Diagnostic de territoire et caractérisation des besoins des cibles

Sous-thématique 4.2

Stratégie de développement de ressources

(besoins des cibles, revenus, activités, tarifs, rentabilité)

Sous-thématique 4.3

Recherche de financements annexes / stratégie de levées de fonds

Sous-thématique 4.4

Appui au pilotage de la structure & au développement d'activités : outils de planification

Sous-thématique 4.5

Appui à la gestion comptable et fiscale

Sous-thématique 4.6

Création d'un fonds de dotation territorialisé

THÉMATIQUE 5 : STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENTS INTERNES ET D'ÉQUIPEMENTS MACHINES

Sous-thématique 5.1

Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour différentes phases

(montage et stratégie opérationnels, conception (dont application des normes), réalisation, sélection des équipements)

Sous-thématique 5.2

Programmation architecturale

THÉMATIQUE 6 : STRATÉGIE D'ANIMATION ET DE FACILITATION DE COMMUNAUTÉS ET ÉQUIPES PROJET

Sous-thématique 6.1

Techniques d'animation & de programmation

Sous-thématique 6.2

Médiation et gestion de conflits

THÉMATIQUE 7 : STRATÉGIE DE COMMUNICATION EXTERNE ET DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS MANUFACTURÉS

Sous-thématique 7.1
Stratégie de marque

Sous-thématique 7.2
Stratégie de communication externe
(charte, supports, cible, ligne éditoriale...)

Sous-thématique 7.3
Création graphique & site internet

THÉMATIQUE 8 : STRATÉGIE DE GESTION RH DE LA STRUCTURE

Sous-thématique 8.1
Structuration de la place des salariés, bénévoles et sociétaires au sein de l'organisation

Sous-thématique 8.2
Accompagnement à la montée en compétences / formation de ses salariés

Sous-thématique 8.3
Stratégie en matière de QVT

THÉMATIQUE 9 : DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION

Sous-thématique 9.1
Conception de parcours de formation

Sous-thématique 9.2
Démarche d'obtention d'un agrément de formation

Sous-thématique 9.3
Développement de certification des compétences type OpenBadges

Sous-thématique 9.4
Développement d'une démarche d'inclusion des femmes dans les métiers productifs et notamment les manufactures de proximité

THÉMATIQUE 10 : DÉVELOPPEMENT ET MISE EN PLACE D'OUTILS DE PILOTAGE DE L'ACTIVITÉ

Sous-thématique 10.1

Développement et mise en place du plan de charge de la structure

Sous-thématique 10.2

Développement et mise en place d'outils de réservation / gestion au sein de sa communauté

Sous-thématique 10.3

Mise en place et formation à des outils de comptabilité

THÉMATIQUE 11 : DÉPLOIEMENT D'ÉTUDES, D'ÉVALUATION ET DE DOCUMENTATION

Sous-thématique 11.1

Appui au lancement d'une évaluation d'impact et d'utilité social(e)

(construction d'un référentiel, outillage, réalisation d'une étude et valorisation des résultats)

Sous-thématique 11.2

Appui au lancement d'une évaluation d'impact environnemental

(bilan carbone)

Sous-thématique 11.3

Étude des flux énergétiques d'un bâtiment et recommandations en matière d'éco-rénovation/réhabilitation

Sous-thématique 11.4

Construction d'un référentiel de documentation du projet

(enjeux, pratiques, outils)

THÉMATIQUE 12 : CONSEIL TECHNIQUE AUTOUR DE PROCÉDÉS DE CONCEPTION ET DE PRODUCTION

Sous-thématique 12.1

Accompagnement technique autour d'un ou plusieurs matériaux

Sous-thématique 12.2

Accompagnement technique autour d'une ou plusieurs filière.s

Sous-thématique 12.3

Accompagnement technique autour d'une technologie ou technique de conception / production



MANUFACTURES DE PROXIMITÉ

*Tiers-lieux de production
de nos territoires*

France
**TIERS
LIEUX**

